

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Voyage de S. A. S. le Prince à Louvain.
Echange de télégrammes à l'occasion du 14 Juillet.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif au renouvellement des fosses du Cimetière catholique.

CONGRÈS ET CONFÉRENCES :

Conférence Internationale de Genève sur la Traite des Femmes et des Enfants.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Nomination de Mgr Perruchot à la dignité de Président de l'Association Française de Sainte-Cécile.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 14 juin 1921.

MAISON SOUVERAINE

Voyage de S. A. S. le Prince à Louvain

On se souvient de l'indignation que souleva dans les nations de l'Entente et chez les neutres, l'incendie de la célèbre Bibliothèque de l'Université de Louvain par les troupes allemandes, le 25 août 1914. La destruction des 950 manuscrits, des 800 incunables et des 230.000 volumes qu'elle renfermait, constituait une perte immense pour le patrimoine intellectuel du monde civilisé. Dès le lendemain du désastre, des Comités se sont formés dans les pays alliés et neutres pour tenter de le réparer dans toute la mesure possible. Plus de 60.000 volumes ont été déjà réunis en France et en Angleterre. Aux Etats-Unis, le « National Committee for the restoration of the University of Louvain » ne s'est pas contenté d'offrir à l'Université dévastée 25.000 volumes. Il a également recueilli trois millions pour la construction d'un nouveau palais digne de remplacer les anciennes Halles où était installée la Bibliothèque. M. le Docteur Nicholas Murray Butler, Président de l'Université de Columbia, a été chargé d'apporter ce don du Comité à S. Em. le Cardinal Mercier, Président du Conseil d'Administration de l'Université de Louvain.

S. A. S. le Prince a voulu associer la Principauté à cette œuvre de réparation et a envoyé la collection complète de Ses publications scientifiques au Cardinal Mercier.

Son Eminence a manifesté sa reconnaissance au Prince en l'invitant à assister, le 28 juillet, aux cérémonies qui devaient avoir lieu à Louvain, à l'occasion de la pose de la première pierre de la nouvelle Bibliothèque.

LL. MM. le Roi et la Reine des Belges ont exprimé, de leur côté, à S. A. S. le Prince, le désir de Le voir habiter au Château de Laeken — où Elles résident actuellement — pendant Son séjour en Belgique.

S. A. S. le Prince, accompagné de M. Jaloustre, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de Son Cabinet Civil, a quitté Paris le mercredi 27 juillet à 8 h. 10 et est arrivé à Bruxelles à 13 h. 50.

S. M. le Roi Albert I^{er}, entouré de membres

de Sa Maison et du haut personnel de l'Administration du Chemin de fer, attend Son Altesse Sérénissime sur le quai de la gare du Midi et L'accueille de la façon la plus cordiale. Le Prince évoque le souvenir de Ses visites à la Famille Royale, pendant la guerre, à la villa de la Panne, et dit au Roi toute Sa joie de Le revoir dans Sa capitale.

Après les présentations des personnalités réunies sur le quai, S. M. le Roi et S. A. S. le Prince prennent place dans une automobile qui part aussitôt pour le Château de Laeken. M. Jaloustre et M. le Capitaine Goffinet, Officier d'Ordonnance du Roi, suivent dans une seconde limousine. Les deux voitures arrivent à Laeken à 14 h. 25.

S. M. la Reine et S. A. R. la Princesse Marie-José, ayant à leurs côtés M^{me} la Comtesse d'Oultremont, Dame d'honneur, et Miss Hammersley, se tiennent à l'entrée du vestibule du Château et reçoivent Son Altesse Sérénissime avec toutes les marques d'une vive affection.

La Famille Royale conduit le Prince à l'appartement qui Lui a été réservé. A 15 heures, les Souverains viennent Le prendre pour faire une promenade dans le superbe parc de Laeken et S. M. la Reine S'entretient avec Son Altesse Sérénissime pendant tout l'après-midi.

M. Jaloustre se rend à Bruxelles, dans une automobile de la Cour, pour les visites d'usage.

A 19 h. 1/2, un diner intime est servi dans la grande salle à manger du Château. Le Prince est assis entre la Reine et le Roi, qui a à sa gauche la Princesse Marie-José. Assistent au diner : M^{me} la Comtesse d'Oultremont, Dame d'honneur ; Miss Hammersley ; M. Jaloustre ; le Capitaine Goffinet, Officier d'Ordonnance du Roi ; le Capitaine Commandant la Compagnie de garde du Château.

La soirée se passe en conversations sur la terrasse qui domine le parc et où la température est des plus agréables.

*
**

Le jeudi 28, à 9 h. 15, M. le Major Comte Guy d'Oultremont, Adjudant de la Cour, vient prendre à Laeken S. A. S. le Prince qui, accompagné de M. Jaloustre, doit Se rendre en automobile à Louvain. Le voyage s'effectue rapidement et à 10 heures Son Altesse Sérénissime arrive dans la vieille cité brabançonne, au Collège du Pape, siège de l'Université. S. Em. le Cardinal Mercier, président du Conseil d'administration de l'Université, et M^{sr} Ladeuze, recteur de l'Université, en grands costumes, attendent leurs hôtes sur le perron donnant accès au péristyle d'honneur.

Descendant au devant de S. A. S. le Prince, Son Eminence Lui adresse ses souhaits de bienvenue et ses remerciements pour le haut témoignage de sympathie qu'Il donne à l'Université de Louvain. La musique des Grenadiers, massée dans la Cour du Collège, joue l'*Hymne Monégasque*, qui est respectueusement écouté par tous les assistants.

S. Em. le Cardinal Mercier et M^{sr} Ladeuze conduisent ensuite le Prince dans le salon de réception et Lui présentent de nombreuses notabilités politiques, scientifiques et littéraires de différents pays.

Peu après sont annoncés : M. Poincaré, ancien

Président de la République Française, en costume d'académicien ; M. Léon Bérard, Ministre de l'Instruction Publique, représentant le Gouvernement Français ; M. de Margerie, Ambassadeur de France à Bruxelles ; M. Brand-Whitlock, Ambassadeur des Etats-Unis ; M. le Docteur Nicholas Murray Butler, Président de l'Université de Columbia ; qui sont reçus par S. Em. le Cardinal Mercier et viennent se joindre aux autres invités, après l'exécution de la *Marseillaise* et de l'*Hymne Américain*.

A 10 h. 15, LL. MM. le Roi et la Reine, S. A. R. la Princesse Marie-José et Leur suite, arrivent en automobile au Collège du Pape. Pendant que la musique militaire joue la *Brabançonne*, les étudiants de l'Université, groupés dans la Cour, acclament longuement la Famille Royale.

S. Em. le Cardinal Mercier, M^{sr} Ladeuze et le corps professoral saluent les Souverains à Leur descente de voiture et Les accompagnent dans le Salon d'honneur où Leurs Majestés S'entretiennent quelques instants avec S. A. S. le Prince, MM. Poincaré, Léon Bérard, Nicholas Murray Butler, les Ambassadeurs, le Maréchal Pétain et les membres des délégations étrangères.

Précédés des étudiants portant leurs drapeaux et leurs emblèmes et suivis de tous les invités, les Souverains Se rendent ensuite dans l'amphithéâtre du Collège du Pape, où doit avoir lieu la séance académique. Le vaste hémicycle, qui contient un millier d'auditeurs, est orné de feuillages et pavoisé aux couleurs des nations alliées. Au fronton, on lit cette inscription :

HOSTILI INCENDIO EVERSA
AMERICÆ BENEVOLENTIA CONSURGO

LL. MM. le Roi et la Reine, S. A. S. le Prince, M. Poincaré, S. A. R. la Princesse Marie-José prennent place sur une estrade drapée de velours rouge. Derrière Leurs Majestés et le Prince, sont assis : M^{me} la Comtesse d'Oultremont, Miss Hammersley, le Général Hanotaux, Aide de camp du Roi, M. le Ministre Plénipotentiaire Jaloustre, le Major Comte Guy d'Oultremont, le Capitaine Goffinet. Le premier rang en face des Souverains est réservé aux membres du Gouvernement belge, MM. les Ministres Carton de Wiart, Jaspar, Ruzette, Destree, aux Ministres d'Etat et aux Présidents de la Chambre et du Sénat. Le Corps professoral de Louvain, en toge d'apparat, occupe les rangs suivants. A droite de l'estrade, sont les fauteuils de S. Em. le Cardinal Mercier, M. Léon Bérard, Ministre de l'Instruction publique de France, de M. le Président Nicholas Murray Butler, de M. le Maréchal Pétain, de M^{me} Carton de Wiart, femme du Premier Ministre, de M. Greenough, représentant M. Whitney Warren, l'architecte américain qui doit édifier la nouvelle bibliothèque.

A côté, s'élève la tribune des orateurs, celle des Evêques et des Hauts dignitaires ecclésiastiques. La gauche de l'estrade est occupée par le Corps Diplomatique. Sont présents :

S. G. M^{sr} Nicotra, Nonce apostolique ; LL. EExc. M. de Margerie, Ambassadeur de France ; le Prince Ruspoli de Poggio-Suasa, Ambassadeur d'Italie ; MM. Brand-Whitlock, Ambassadeur des Etats-Unis ; M. Adatci, Ambassadeur du Japon ; M. Eric Philippe, Chargé d'affaires

à l'Ambassade d'Angleterre; le Marquis de Aycina, Chargé d'affaires à l'Ambassade d'Espagne; M. de Barros Moreira, Ministre du Brésil; Blancos, Ministre d'Argentine; Alves de Vega, Ministre du Portugal; Sunt Chow Wei, Ministre de Chine; Sobouski, Ministre de Pologne; Otto Krag, Ministre du Danemark; Barbey, Ministre de Suisse; Catargi, Ministre de Roumanie; Von Vredenburg, Ministre des Pays-Bas; Kocotakis, Chargé d'affaires à la Légation de Grèce.

Derrière le Corps Diplomatique, se tiennent les gouverneurs des provinces belges, les recteurs des Universités de Gand, de Liège et de Bruxelles, les représentants de l'Armée, le Général de Division français Rouquerol.

Les délégations étrangères se partagent l'amphithéâtre.

MM. d'Estournelles de Constant et Lévy représentent le Sénat Français. La Chambre des Députés de France a délégué MM. Fernand David, ancien Ministre; Duval-Arnould; l'Abbé Lemire et le Pasteur Soulier. Une nombreuse députation de l'Institut de France occupe le centre de la salle. L'Académie Française a délégué M^{rs} Baudrillart, recteur de l'Université catholique de Paris. L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, MM. Ouq, Babelon, Omont, Chatelain et Chabot. L'Académie des Sciences, MM. Appell, Bailloud et Lindet. L'Académie des Beaux-Arts, MM. Widor et Besnard. L'Académie des Sciences morales et politiques, MM. Imbart de la Tour, Lyon-Caen, Adam et Raphaël-Georges Lévy.

Les Universités françaises de Bordeaux, Dijon, Caen, Montpellier, Besançon, Aix, Lille, Nancy, Strasbourg, Clermont, Grenoble, Rennes, Lyon ont envoyé des représentants, qui se groupent derrière les membres de l'Institut de France.

A côté, prend place la délégation du Conseil Municipal de Paris, ayant à sa tête le Président de l'Assemblée, M. César Caire. Puis viennent les représentants des Universités anglaises de Cambridge et d'Oxford, de l'Université nationale irlandaise, de l'Université grégorienne de Rome, de la Bibliothèque Vaticane, des Universités américaines de Princeton, de Washington, du Missouri, de Virginie, de Wilberforce, de Worcester, de New-York, de Cornell, de Pensylvanie; des Universités suisses de Fribourg, Genève, Bâle, Neuchâtel; de l'Université de Barcelone, de l'Université de Leyde, de l'Université de Prague, des Universités d'Upsal et de Stockholm.

La partie supérieure de l'amphithéâtre et les travées sont occupées par les étudiants de l'Université de Louvain, des délégations d'étudiants des différentes Universités belges et de nombreux autres invités. La vaste salle est absolument comble.

On sent que l'élite intellectuelle de l'univers presque entier a tenu à se faire représenter en ce jour à Louvain pour protester contre l'un des crimes les plus odieux de la barbarie allemande et pour attester sa volonté de le réparer.

S. Em. le Cardinal Mercier, Président du Conseil d'Administration de l'Université de Louvain, monte le premier à la tribune. L'auditoire l'acclame et l'applaudit longuement.

« J'arrête, dit Son Eminence, avec fierté le regard sur cette grandiose assemblée et j'ai le sentiment de parler devant un jury d'honneur. En présence de nos Souverains bien-aimés, orgueil de notre nation, symbole de la beauté morale, entourés de confrères, d'amis et de représentants de la plupart des nations accourus ici pour nous interroger sur nos espérances et nous aider à les réaliser, nous pouvons regarder en face le brigandage de 1914. »

Le Cardinal rappelle la réponse de la Belgique aux menaces de l'ennemi, sa foi et sa volonté. Elle a dressé la puissance morale contre la force matérielle. Il retrace les atrocités commandées par les états-majors allemands, ratifiées par l'Empereur lui-même et sur lesquelles les 93 intellectuels, signataires du manifeste, ont refusé de s'éclairer.

S'adressant au Président Butler, le Cardinal le remercie avec effusion de l'aide puissante qu'il apporte à l'Université de Louvain. « Vous avez suivi, dit-il, votre inspiratrice et votre

« conseillère la noble Nation Française, qui a atteint au cours de ces dernières années les sommets de la beauté morale et fut la première à susciter la restauration de nos villes. »

Le Cardinal termine par un hommage à S. M. le Roi Albert, le premier soldat de l'Yser, et à S. M. la Reine qui, comme la femme forte de l'Evangile a fait du dévouement son plus beau titre de gloire.

L'assistance entière se lève et fait aux Souverains une ovation enthousiaste.

S. Exc. M. Brand Whitlock, Ambassadeur des Etats-Unis à Bruxelles, chargé par le Président Harding de le représenter aux cérémonies de Louvain, succède à la tribune au Cardinal Mercier. Après avoir salué les Souverains, il donne lecture du message suivant du Président Harding, que l'assistance écoute debout :

Dans la circonstance heureuse de la pose de la première pierre de la nouvelle Bibliothèque de l'Université de Louvain, je suis heureux de joindre mes félicitations à celles des innombrables amis qu'a l'Université dans tous les pays. L'incendie de cette ancienne et célèbre Bibliothèque fut, comme celui de la grande Bibliothèque d'Alexandrie, une perte irréparable pour le monde savant. Mais j'ai la ferme conviction que, pour autant que les monuments de l'étude et les trésors littéraires et artistiques qui ont été détruits puissent être remplacés, ils le seront, grâce à la générosité de ces amis de l'érudition qui ont souffert de cette perte avec vous, et qui, aujourd'hui, se réjouissent, avec vous, de ce premier pas vers la restauration. Je suis particulièrement heureux que mes compatriotes aient eu le privilège de prendre part à cette noble entreprise, et j'ai l'espoir que l'amitié entre l'Université de Louvain et les Universités de l'Amérique sera un des liens les plus forts unissant les deux nations.

(s.) Warren G. HARDING.

M. le Docteur Nicholas Murray Butler, Président de l'Université de Columbia, prend ensuite la parole.

« L'acte auquel nous assistons, dit-il, est non seulement la pose de la première pierre de la Bibliothèque dessinée par M. Whitney Warren, l'architecte américain, qui doit s'élever sur ce site, nouveau témoignage de l'amitié et de l'indépendance des nations qui furent alliées et associées pendant la grande guerre, mais plutôt une autre preuve de la ferme intention de ces peuples de maintenir leurs relations d'amitié et de coopération durant les longues années de reconstruction et, nous l'espérons, de paix internationale qui sont à venir. »

L'orateur retrace ensuite la tragédie qui s'est déroulée en Belgique en août 1914. « Quand Louvain fut détruit, dit-il, le monde entier pleura. L'âme de l'Amérique fut profondément émue de ses souffrances et des pertes si cruelles de sa population, de ses demeures et de ses monuments. »

Le Président Butler cite les nobles exemples de courage que donnèrent le Roi, la Reine, le Cardinal Mercier et qui furent suivis par tout le peuple belge. « Aujourd'hui, ajoute-t-il, la guerre est finie. Le moment est venu de panser les blessures, de soigner les orphelins, les pauvres, les malheureux et de rebâtir ces monuments qui expriment les plus hautes aspirations humaines. L'Amérique a vivement désiré vous aider dans cette tâche. La reconstruction de la Bibliothèque de Louvain était son premier désir. Je suis heureux d'être ici, en cette noble assistance, et de représenter les nombreux Américains qui y ont, chacun selon leurs moyens, apporté une contribution. En leur nom, je poserai la première pierre de cet édifice, en vous assurant que leur sympathie et leurs vœux suivront les progrès de la construction. Ce bâtiment qui s'élèvera parmi les ruines, sera un témoignage du lien qui unit notre nation à la Belgique, à la France, à l'Angleterre et à leurs alliés.

« Une nation qui défend une noble cause reçoit un nouveau baptême. Ce baptême nous l'avons reçu ainsi que vous, et nos cœurs, scellés dans cette pierre, vous affirment que jamais nous ne resterons en arrière si la liberté du monde était de nouveau menacée et si les canons et les flammes avançaient

« pour détruire ces nobles monuments de la pensée et du progrès. »

L'Assemblée, debout, applaudit frénétiquement. Les étudiants poussent des vivats en l'honneur de l'orateur et des Etats-Unis.

M. Raymond Poincaré, ancien Président de la République Française, Président du Comité français pour la restauration de Louvain, monte à son tour à la tribune, au milieu des acclamations de l'auditoire. Il rend d'abord hommage à l'action patriotique de S. Em. le Cardinal Mercier pendant la guerre et affirme que de toutes les parties du monde s'élèvent maintenant des sentiments de reconnaissance envers la Belgique. Dans un langage d'une rare éloquence, il résume l'histoire de l'Université de Louvain, qui rivalisait au XVI^e siècle avec la Sorbonne de Paris, dont elle reçoit aujourd'hui les représentants. Dans cette journée du 28 juillet, elle apparaît plus glorieuse que jamais. L'armée allemande a cru la réduire en cendres: elle lui a assuré l'immortalité.

M. Poincaré dresse ensuite un vigoureux réquisitoire contre l'orgueil de l'Allemagne et fait une admirable synthèse de la conception de la guerre qui inspirait ses dirigeants. Il montre à l'évidence que la violation de la Belgique par l'Allemagne était décidée dès le premier ultimatum de l'Autriche à la Serbie et avant qu'aucune puissance eût mobilisé. A ce crime contre le droit des gens, les Allemands, en incendiant Louvain, ont ajouté le crime suprême, le crime contre l'esprit.

M. Poincaré soulève encore l'enthousiasme de la salle en saluant les vertus guerrières des Belges et la fermeté d'âme du Roi. Il termine par ces paroles: « Les Allemands ont appliqué leur maxime — Krieg ist Krieg — la guerre est la guerre. A nous de faire que la victoire soit la victoire et que la paix reste la paix.

« En reconstruisant la Bibliothèque de l'Université de Louvain, nous allons refaire la maison de l'Humanité. »

Les Souverains se lèvent les premiers et donnent le signal des applaudissements. Lorsque M. Poincaré revient prendre sa place à leurs côtés, ils le félicitent vivement de son remarquable discours, qui a produit sur l'assistance une profonde impression.

L'ordre de la cérémonie appelle ensuite à la tribune M. Helleputte Ministre d'Etat, Professeur émérite de l'Université de Louvain. L'orateur s'exprime en flamand et parle avec une ardente conviction. Il rapproche de la date du 28 juillet 1921 celle du 30 novembre 1599, qui fut marquée par la visite à Louvain de l'Archiduc Albert et de l'Archiduchesse Elisabeth, désireux d'assister à une leçon du célèbre Juste Lipse. Si les artistes et les historiens ont consigné dans leurs œuvres le souvenir de ce mémorable événement, plus grande est dans sa signification la solennité de 1921. Elle proteste contre le honteux anéantissement des richesses intellectuelles réduites en cendre avec la bulle de fondation elle-même de l'Université. La reconstitution de la Bibliothèque sera pour les Belges un merveilleux souvenir de la liberté reconquise et de la sympathie universelle qu'on leur témoigne.

M. Helleputte adresse l'expression émue de sa reconnaissance aux Etats-Unis et à M. le Président Nicholas Murray Butler. Il salue le retour sur la terre de la Justice et de la Vérité.

L'auditoire applaudit vivement M. Helleputte, dont le discours révèle le sincère patriotisme.

Le dernier orateur qui monte à la tribune est le porte-parole du Gouvernement Belge, M. Carton de Wiart, Premier Ministre. L'assistance — qui se rappelle les mauvais traitements infligés par les autorités allemandes au brillant homme d'Etat et à sa courageuse femme — les acclame longuement l'un et l'autre. M. Carton de Wiart débute en donnant lecture du fameux message que l'Empereur Guillaume télégraphia le 8 septembre 1914 à M. Wilson, Président des Etats-Unis d'Amérique, et qui était ainsi conçu :

Le Gouvernement belge a autorisé ouvertement la participation de la population civile belge aux combats et il l'a depuis longtemps soigneusement préparée.

Les cruautés commises dans cette guerre de guérilla par les femmes et les enfants, et les prêtres, même sur

des soldats blessés, sur des membres du personnel médical et sur des ambulancières, ont été telles que mes généraux ont été finalement obligés de recourir aux moyens les plus rigoureux pour châtier les coupables, et de semer la terreur dans la population assoiffée de sang, pour l'empêcher de poursuivre ses meurtres et ses horreurs. Plusieurs monuments célèbres, même la vieille cité de Louvain, à l'exception du bel hôtel de ville, ont dû être détruits pour la protection de mes troupes en légitime défense. Mon cœur saigne de voir que de telles mesures ont été rendues nécessaires et de songer aux innombrables innocents qui ont perdu leur vie et leurs biens par suite de la conduite barbare de ces criminels.

« Au moment précis où ce message était publié « par les journaux, poursuit le Premier Ministre, « une mission belge débarquait à New-York, « chargée par le Roi Albert d'instruire le « Gouvernement Américain sur ce qui se passait « chez nous et d'intéresser à la cause de notre « pays envahi et déjà acculé à la famine une « nation dont nous connaissions la bonne foi et « le souci de ce qui est juste. »

M. Carton de Wiart qui dirigeait la mission, relate sa visite au Président Wilson qui, tout en s'efforçant, à cette heure, de rester impassible, ne put s'empêcher de tressaillir au récit de ce qui s'était passé à Louvain dans la nuit du 25 août.

C'est au Docteur Nicholas Murray Butler que s'adresse ensuite la Mission Belge et tout de suite le Président de Columbia University la met en présence des représentants les plus éminents de la haute intellectualité américaine.

« Ces universitaires, dit M. Carton de Wiart, « obéissant à la solidarité scientifique non moins « qu'à leur instinct d'honnêtes gens, sentirent « eux aussi leur cœur saigner pour Louvain, « mais d'une autre manière. » Et déjà prit naissance aux Etats-Unis l'idée de reconstruire la célèbre Bibliothèque.

Peu après, au moment où le Gouvernement belge recevait au Havre l'hospitalité si cordiale de la République Française, deux membres de l'Institut de France, MM. Etienne Lamy et Imbart de la Tour, viennent s'offrir aux ministres pour la grande croisade de la résurrection. Leur initiative se rencontre avec celle de grands juristes anglais, tels que Lord Bryce, de grands bibliothécaires tels que M. Gappy. Il est certain dès lors que la prévision de M^{sr} Deploige, professeur à l'Université de Louvain — qui a assisté aux incendies et aux massacres du 25 août 1914 — se réalisera. Comme S. Em. le Cardinal Mercier évoquait un jour devant lui tous les trésors de science disparus et lui demandait : « Les reverrons-nous debout, un jour, nos Halles séculaires? » M^{sr} Deploige lui répondit : « Oui, Eminence. Elles renaîtront de leurs cendres plus belles et plus grandes! Vous en bénirez un jour vous-même, s'il plaît à Dieu, la première pierre! »

Cette heure est venue aujourd'hui et M. Carton de Wiart se félicite de l'honneur qui lui échoit d'avoir à remercier, au nom du Gouvernement Belge, l'élite mondiale réunie à ce rendez-vous de la pensée humaine.

Rappelant l'éloge que les précédents orateurs ont fait de la Belgique, le Premier Ministre ajoute : « En rendant cet hommage à notre « Nation, vous avez bien compris que le secret « de notre conduite fut avant tout, pour nous « citoyens et soldats belges, dans le spectacle « que nous donne si simplement par sa conscience et sa vaillance, le Chef autour duquel « nous étions et demeurons tous groupés, et « que jamais ne se réalisa plus noblement dans « l'Histoire le mot du vieux poète Claudien :

Regis ad exemplar totus componitur orbis.

M. Carton de Wiart jette ensuite un regard sur le passé de la célèbre Université de Louvain, où rayonnèrent les enseignements d'un Juste Lipse, d'un Erasme, d'un Vivès, d'un Baius, d'un Jansenius, d'un Vésale. C'est à cette Alma mater que, pendant de longues générations, se forma toute l'élite des provinces et que communia la pensée nationale Belge. La manifestation internationale du 28 juillet 1921 assure à la vieille cité brabançonne un avenir plus brillant encore que son passé.

Le Premier Ministre termine enfin par ces mots :

« Pour cet acte de solidarité sociale et scientifique — qui va faire sortir la vie de la mort

« — la Belgique, profondément émue d'en être « la bénéficiaire, vous dit à tous, par la présence « de ses Souverains aimés et respectés, le seul « mot que la langue française connaisse, n'est-il « pas vrai? pour traduire le sentiment qui « déborde en nous : Merci! »

Une nouvelle ovation est faite à l'orateur lorsqu'il descend de la tribune.

La séance académique est terminée. L'assistance se forme alors en cortège et quitte le Collège du Pape pour se rendre à la cérémonie de la pose de la première pierre de la future Bibliothèque.

Les étudiants, portant leurs drapeaux aux vives couleurs et leurs emblèmes, ouvrent la marche. A vingt pas d'intervalle s'avancent, sur le même rang, LL. MM. le Roi et la Reine; S. A. S. le Prince de Monaco; S. A. R. la Princesse Marie-José; S. Em. le Cardinal Mercier; M. Raymond Poincaré. Viennent immédiatement derrière la suite des Souverains, puis M. Léon Bérard, Ministre de l'Instruction Publique, représentant le Gouvernement Français; le Président Nicholas Murray Butler, les membres du Gouvernement Belge, les Ambassadeurs, les représentants du Sénat, de la Chambre des Députés de France, de l'Institut de France et les différentes délégations. Le cortège marche lentement dans les rues brillamment pavoisées. Une foule considérable forme la haie et acclame le Roi et la Reine avec l'enthousiasme le plus vibrant. A travers le Marché aux Grains, le cortège arrive à l'angle de la place du Peuple et de la rue de la Joyeuse entrée, qui est l'emplacement choisi pour le nouvel édifice.

Une vaste estrade recouverte d'un peplum bleu et ornée de drapeaux des nations amies et alliées y a été dressée. Des pelotons du 1^{er} régiment de Lanciers, avec l'étendard et les trompettes, entourent les côtes. En face, trois cents chanteurs, enfants des collèges, hommes et religieux de tous ordres, exécutent les chants liturgiques soutenus par des cuivres et un carillon de dix-huit cloches. Pendant que les trompettes sonnent et alternent avec les chœurs, les Souverains et les invités prennent place sur l'estrade, dans le même ordre qu'au Collège du Pape.

S. Em. le Cardinal Mercier, revêtu de la cape et de la mitre et entouré des dignitaires ecclésiastiques, s'assoit sous un dais, en face de la Famille Royale.

M^{sr} Ladeuze, recteur de l'Université de Louvain, ayant à ses côtés ses deux massiers, s'avance au milieu de l'estrade et prononce un discours. Dans un langage plein d'émotion, il exprime la gratitude de l'Université à LL. MM. le Roi et la Reine, au Cardinal Mercier, au Président Poincaré, à tous les pays et à toutes les organisations qui contribuent à l'œuvre de réparation.

M^{sr} Ladeuze insiste tout spécialement sur la générosité des Etats-Unis qui ont revendiqué l'honneur de relever l'édifice et pour lesquels concevoir, entreprendre et réussir ne constituent qu'une seule action. Il salue en termes vibrants l'illustre Président de la Columbia University, M. Nicholas Murray Butler et le proclame Docteur de l'Université de Louvain.

« Dans le diplôme que l'Université vous « remet par ma main, dit-il en terminant, « daignez voir l'hommage de sa gratitude et de « son admiration! Vous êtes Louvaniste pour « toujours! »

M^{sr} Ladeuze s'incline ensuite devant les Souverains et leur demande de vouloir bien signer une charte ouverte devant eux sur une table et destinée à commémorer l'événement. S. M. le Roi, S. M. la Reine, S. A. R. la Princesse Marie-José, S. A. S. le Prince, M. Poincaré, M. Brand Whitlock, Ambassadeur des Etats-Unis, M. Nicholas Murray Butler apposent successivement leur signature sur le parchemin.

Pendant que les chœurs reprennent leurs chants, les Souverains et leurs invités se lèvent et viennent entourer S. Em. le Cardinal Mercier qui, par trois fois, bénit la première pierre, disposée au bas et dans un angle de l'estrade. Puis, M. Nicholas Murray Butler s'approche du

bloc de pierre blanche et scelle la cavité où ont été déposées des pièces de monnaie à l'effigie du Roi Albert, une médaille d'or envoyée par l'Université de Rome et d'autres témoins. Il exprime en quelques mots l'émotion qu'il éprouve et formule des vœux pour la prospérité de la nouvelle Bibliothèque.

LL. MM. le Roi et la Reine, S. A. R. la Princesse Marie-José quittent alors l'estrade et suivis de leurs invités et de toute l'assistance, gagnent l'automobile qui doit les ramener à Bruxelles. Les ovations de la foule dominent les sonneries de trompettes qui accompagnent leur départ.

Précédé de la musique des Grenadiers et des étudiants, un cortège se reforme pour aller visiter les ruines de l'ancienne Bibliothèque et se rendre ensuite au Collège de la Trinité, où doit avoir lieu un banquet.

S. A. S. le Prince et M. Raymond Poincaré, accompagnés de M^{sr} Ladeuze, recteur de l'Université, marchent en tête et sont suivis de toutes les personnalités et les délégations qui ont assisté à la Séance académique et à la pose de la première pierre. Sur tout le parcours, la foule manifeste sa sympathie aux hôtes de Louvain par des vivats et des applaudissements.

Aux anciennes Halles, qui abritaient la Bibliothèque et dont il ne reste plus que les murs calcinés, M^{sr} Ladeuze montre aux assistants quelques fragments de manuscrits et d'incunables, retrouvés dans les décombres et pieusement conservés dans une vitrine. En face, sur la muraille noircie par le feu, les étudiants ont placé cette inscription, d'une ironie cinglante pour les incendiaires :

ICI FINIT LA CULTURE ALLEMANDE.

Au Collège de la Trinité, un banquet de cinquante couverts est servi dans la grande salle des fêtes, où l'on a pu maintenir une agréable fraîcheur.

La table d'honneur est présidée par S. Em. le Cardinal Mercier qui a, à sa droite, S. A. S. le Prince, et, à sa gauche, M. le Président Nicholas Murray Butler. Sont assis à la même table : MM. Poincaré; Léon Bérard; Brand Whitlock, Ambassadeur des Etats-Unis; de Margerie, Ambassadeur de France; le Prince Ruspoli, Ambassadeur d'Italie; M^{sr} Nicotra, Nonce du Pape; le Maréchal Pétain; les Evêques de Bruges et de Namur; les membres du Corps Diplomatique.

Le Cardinal Mercier porte les premiers toasts. Il les adresse au Pape, au Roi, à la Reine, au Président Harding, à M. Brand Whitlock, à M. Butler et à M. Whitney Warren, l'architecte de la nouvelle Bibliothèque. Il donne rendez-vous aux assistants dans trois ans, lorsque le monument se dressera orgueilleusement, comme une splendide revanche sur la barbarie allemande.

Dans une forme très châtiée, avec une grande élévation de pensée, M. Brand Whitlock répond en français à Son Eminence. Il la remercie d'abord de ses sentiments à son égard et exalte ensuite le beau caractère du Primat de Belgique. Il rappelle qu'une haute autorité allemande lui a dit pendant l'occupation : « Les Belges sont indomptables; le Cardinal nous l'a bien montré ». L'Ambassadeur des Etats-Unis dit sa joie d'assister à cette revanche des mauvais jours de 1914.

« En venant pour relever les murs de cette « institution, déclare-t-il, nous voyons le symbole de cette union des deux civilisations qui « poursuivent le même but et qui, en restant « unies, atteindront le haut idéal qui leur est « commun. »

M. Brand Whitlock lève son verre à la santé de LL. MM. le Roi et la Reine, du Cardinal et de la Belgique.

M. Léon Bérard, Ministre de l'Instruction Publique de France, apporte à l'Université de Louvain le salut du Gouvernement de la République et les vœux de toutes les Universités de France. Dans un discours d'une très belle forme oratoire, il évoque les héroïques journées du début de la guerre en Belgique. « Nous tenons, « dit-il, pour le plus profond outrage et le tort

« le plus injurieux qui puissent être faits à l'intelligence humaine, ce qui s'est passé ici à la fin du mois d'août 1914. Les philosophes du pardon ou les casuistes de l'oubli auraient beau s'évertuer, ils ne parviendraient pas plus à effacer l'événement que la condamnation que la conscience universelle en a portée. Ce n'est pas, ajoute M. Bérard, proclamer de peuple à peuple des haines éternelles que de vouer à une mémoire et à une réprobation sans fin de tels attentats. C'est servir plutôt les intérêts du Progrès et de l'Humanité. »

Après un hommage rendu à la générosité des États-Unis à l'égard de Louvain, le Ministre établit un parallèle entre la philosophie germanique — qui s'est trouvée correspondre si bien aux rudes projets du militarisme — et les claires et humaines leçons de la civilisation latine, dont s'inspirèrent, durant la guerre, les écrits pastoraux du Cardinal Mercier.

M. Léon Bérard fait ensuite l'éloge des Souverains Belges. « Je salue, dit-il, ce Roi pour qui nous avons épuisé le vocabulaire de la reconnaissance mais à qui l'Histoire fera un jour une place plus grande encore que celle que lui fit notre enthousiasme. » Il termine en proposant aux convives de lever leurs verres en l'honneur de Son Éminence, au souvenir, à la gloire et à la mission de l'Université de Louvain.

M. Meda, ancien Ministre, parle ensuite au nom de l'Italie et déclare que le cœur de son Pays, l'âme de Rome sont profondément unis au cœur de la Belgique et de Louvain, centre de latinité classique. M. Andréadès, professeur à l'Université d'Athènes, se fait l'interprète de la Grèce, qui veut contribuer, elle aussi, à la restauration de Louvain et a déjà fait à l'Université un envoi considérable de reproductions des chefs-d'œuvre de l'art antique. C'est ensuite le représentant de l'Université de Genève qui parle au nom des Universités suisses. Puis, M. César Caire, Président du Conseil Municipal de Paris, dans un langage vibrant d'émotion, dit la reconnaissance de ses concitoyens pour la Belgique. « Paris, dit-il, n'oubliera jamais combien votre noble nation a contribué à son salut en retardant, par son héroïque résistance, la marche des armées allemandes. »

M. Pirenne, recteur de l'Université de Gand, salue, au nom des Universités belges, la résurrection de leur sœur de Louvain. Il rappelle que, dans le passé, les Universités allemandes sont nées des Universités belges. Le crime du 25 août 1914 n'en paraît que plus odieux.

M. Van den Heuvel, Ministre d'Etat, exprime les remerciements du Gouvernement Belge à tous les Gouvernements et Comités nationaux qui ont pris part à cette imposante manifestation de la solidarité intellectuelle des Pays alliés et amis. S. Em. le Cardinal Mercier reprend enfin la parole pour porter un toast au Maréchal Pétain et à l'Armée Française, artisans de la victoire et de la libération de la Belgique.

Chacun de ces nombreux toasts et discours a été longuement applaudi. Il est près de 18 heures, lorsque le Cardinal Mercier annonce que la liste des orateurs est épuisée. En termes particulièrement aimables, Son Éminence remercie encore S. A. S. le Prince d'avoir bien voulu s'associer à l'hommage qui a été rendu en ce jour à la Belgique et à l'Université de Louvain.

Son Altesse Sérénissime répond en disant le souvenir ineffaçable qu'Elle gardera des cérémonies auxquelles Elle vient d'assister et qui ont toutes été empreintes d'une incomparable grandeur.

Avant de se retirer, l'assistance admire le remarquable dessin que M. Whitney Warren a fait exposer dans la salle du banquet et qui représente la nouvelle Bibliothèque de Louvain.

Très heureusement inspiré, le célèbre architecte a conçu un splendide édifice où le genre américain s'allie au style classique des vieilles provinces belges.

Respectueusement salué par toutes les autorités présentes, S. A. S. le Prince, accompagné de M. Jaloustre, quitte le Collège de la Trinité à 18 heures, dans un automobile de la Cour, et rentre à 19 heures au Château de Laeken.

Au dîner, qui a lieu à 20 heures, S. M. la Reine a, à Sa droite, S. A. S. le Prince, à Sa gauche, le Maréchal Pétain. A la droite du Roi est assise la Maréchale Pétain, à Sa gauche, S. A. R. la Princesse Marie-José.

Assistent aussi au dîner : M^{me} la Comtesse d'Oultremont ; Miss Hammersley ; le Général de division Rouquerol, ancien Chef de la Mission française auprès de l'Armée Belge ; M. le Ministre Plénipotentiaire Jaloustre ; M. le Lieutenant-Colonel Colson, Officier d'ordonnance du Maréchal Pétain ; le Capitaine Goffinet, Officier d'Ordonnance de S. M. le Roi ; le Capitaine Commandant la Compagnie de garde du Château.

A 22 heures 30, les invités se retirent. S. M. le Roi, obligé de partir le vendredi matin à 5 heures, pour assister à des manœuvres de cavalerie près de la frontière hollandaise, prend congé de S. A. S. le Prince, qui doit aussi quitter Bruxelles dans l'après-midi du lendemain, et Lui exprime Ses vifs regrets de ne pouvoir Se trouver à Laeken au moment de Son départ.

Le vendredi 29, à 11 heures 45, S. M. la Reine et S. A. R. la Princesse Marie-José offrent à S. A. S. le Prince un déjeuner tout intime auquel n'assistent que la Comtesse d'Oultremont, Miss Hammersley et M. Jaloustre.

A midi 30, le Major Comte Guy d'Oultremont, Adjudant de la Cour, vient prendre Son Altesse Sérénissime en automobile, à Laeken, pour La conduire à la gare de Bruxelles. S. M. la Reine et S. A. R. la Princesse Marie-José échangent avec S. A. S. le Prince les adieux les plus affectueux.

Le haut personnel du Chemin de fer attend Son Altesse Sérénissime à l'entrée de la gare et L'accompagne jusqu'au compartiment, que la Cour Lui a fait réserver.

Parti de Bruxelles à 13 heures, le Prince arrivait à Paris à 18 h. 45.

A l'occasion du 14 Juillet, M. Pingaud, Consul Général de France, a fait parvenir à S. A. S. le Prince Souverain le télégramme suivant :

*A Son Altesse le Prince de Monaco,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

A l'occasion de leur Fête Nationale, les Français résidant dans la Principauté prient Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien agréer, avec l'hommage de leur respect, l'expression de leur sincère gratitude pour la si bienveillante hospitalité qu'ils reçoivent dans Ses Etats.

Ils ont l'honneur d'associer aux vœux qu'ils forment pour Sa personne et pour la prospérité de la Principauté les noms de Monseigneur le Duc et de Madame la Duchesse de Valentinois.

PINGAUD.

S. A. S. le Prince Albert I^{er} a fait répondre à M. Pingaud :

*Aide de camp du Prince de Monaco,
au Consul Général de France à Monaco.*

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert vous exprime, ainsi qu'à vos compatriotes, Sa reconnaissance pour les compliments contenus dans votre dépêche et vous adresse les vœux qu'Il forme pour la prospérité de la France.

D'autre part, M. le Consul Général de France a adressé à S. A. S. le Prince Héritaire une dépêche ainsi conçue :

*A Son Altesse le Prince Héritaire de Monaco,
27, avenue Elysée-Reclus, Paris.*

Les Français de Monaco, réunis à l'occasion de leur Fête Nationale, ont l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime, avec leurs plus respectueux hommages, l'expression des sentiments que leur inspire Sa présence au poste de confiance où Elle défend les intérêts de leur Pays.

PINGAUD.

S. A. S. le Prince Héritaire a fait répondre dans les termes ci-après à M. le Consul Général de France :

*Aide de Camp du Prince de Monaco,
au Consul Général de France de Monaco.*

Le Prince Héritaire remercie cordialement vos compatriotes de leur aimable souvenir à l'occasion de votre Fête Nationale et Vous prie de leur traduire l'expression de Son attachement.

AVIS & COMMUNIQUÉS

L'Administration des Pompes Funèbres devant revenir sur les fosses communes dans le carré du cimetière catholique où sont inhumés les enfants (première planche, à l'est de la maison du gardien), les familles intéressées sont avisées qu'elles doivent faire enlever, avant le 20 août courant, les objets funéraires leur appartenant.

Passé ce délai, ces objets seront détruits.

CONGRÈS ET CONFÉRENCES

Conférence Internationale de Genève sur la Traite des Femmes et des Enfants.

Il y a vingt ans environ, l'opinion publique fut frappée douloureusement, en France, puis dans le monde entier, par la révélation d'un monstrueux trafic.

Des jeunes filles, des jeunes femmes, abusées par la promesse d'emplois lucratifs et honorables à l'étranger, — au-delà des mers, en général, — se laissaient emmener par des infâmes traitants en des pays lointains, où ils les livraient, par la menace ou la violence, à la prostitution, la plupart du temps en maisons closes.

L'indignation du public fut partagée par les Gouvernements, et, en 1902, un certain nombre d'Etats, répondant à l'invitation de la France, envoyèrent à Paris des délégués, dont l'œuvre commune fut un arrangement, signé le 18 mai 1904, et un projet de Convention, qui n'aboutit que plus tard.

Aux termes de cet arrangement, les Gouvernements signataires s'engageaient mutuellement à prendre un certain nombre de mesures administratives de surveillance, à échanger des informations, en un mot, à préparer tous les éléments d'une législation répressive, nationale, en principe, et, à quelques égards, internationale.

En 1910, le Gouvernement Français provoqua une nouvelle Conférence, à laquelle quinze Etats prirent part. De cette Conférence, qui siégea à Paris, du 18 avril au 4 mai, sortit, sous sa forme définitive, la Convention, d'ordre tout à la fois moral, social et juridique, qu'avait élaborée la réunion de 1902.

Par les articles 1 et 2, les Gouvernements contractants déclaraient que : « doit être puni quiconque, pour satisfaire les passions d'autrui, a embauché, entraîné ou détourné... une femme ou fille... en vue de la débauche, alors même que les divers actes qui sont les éléments constitutifs de l'infraction auraient été accomplis dans des pays différents ». L'infraction existe, si la victime est mineure, alors même qu'elle est consentante; et, si la victime est majeure, dès qu'elle a été abusée par fraude, ou à l'aide de violences, de menaces, d'abus d'autorité, ou, même de tout autre moyen de contrainte.

Ces définitions constituent, à vrai dire, la reconnaissance collective d'un principe moral (celui de l'égalité de dignité de sexes) de valeur pareille à celle du principe de l'égalité des races (qui, proclamé par la France, entraîna l'universelle abolition de la traite des noirs). Elles recevaient, des articles suivants de la Convention du 4 mai 1910, les garanties d'exécution, juridiques et politiques, d'un engagement collectif de réprimer pour prévenir.

Mais l'exécution même fut, sur bien des points, arrêtée par la guerre.

La Société des Nations a pensé qu'avec la paix, redoublait le péril de corruption, qui s'aggrave après toutes les catastrophes de l'histoire; elle n'a pas voulu négliger entre tant de grands problèmes, celui de la traite de femmes. Elle l'a même considéré sous un aspect plus large qu'il ne l'avait été en 1902 et 1910. On ne parlait alors que de la traite des « blanches ». Pourquoi cette distinction de couleurs? Ce sont toutes les femmes de toutes les races, qu'il faut soustraire à l'abominable trafic de chair humaine. Et ce ne sont pas, hélas! les femmes seulement, mais, dans certains pays, les enfants mêmes, qu'il y faut soustraire.

Le Conseil de la Société des Nations a donc invité à s'entretenir à Genève, dans les locaux de la Société, tous les Gouvernements (35 ont répondu à l'appel), et, avec eux, le Bureau International pour la suppression de la traite des blanches, le Bureau International du Travail, le Comité International de la Croix-Rouge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et dix autres grandes associations formées pour la protection des femmes, des enfants, pour la propagation de l'hygiène morale ou médicale...

La Conférence, du 30 juin au 5 juillet, a tenu (sous la présidence de M. le Ministre d'Etat de Belgique, Michel Levie) une session fort laborieuse. (1).

Un certain nombre de femmes de grand cœur y représentaient leurs Gouvernements ou leurs associations, et leur présence accusa le caractère moral de la réunion, en même temps qu'elle contribua à en assurer les résultats pratiques (particulièrement loués et applaudis furent les travaux et les paroles de Miss Baker, secrétaire générale du Bureau International pour la suppression de la traite des Blanches; de M^{lle} Forchhammer, déléguée du Danemark; de M^{me} de Witt-Schlumberger, déléguée adjointe du Gouvernement Français).

S. A. S. le Prince avait délégué, pour y représenter la Principauté, M. le Secrétaire d'Etat Roussel.

La Société des Nations visait un triple objet :

1° Obtenir l'adhésion à l'arrangement de 1904 et à la Convention de 1910 des Etats qui n'avaient point pris part à leur élaboration et n'y avaient point encore adhéré ;

2° Rechercher les moyens effectifs d'assurer l'exécution des deux actes ;

3° Elargir et fortifier, par des suggestions, des propositions nouvelles, l'organisation de la lutte nationale et internationale contre la traite des femmes et des enfants.

Le premier but paraît devoir être, à bref délai, complètement atteint. Un certain nombre de Gouvernements, — dont la Principauté de Monaco — ont, au cours même de la Conférence, donné leur adhésion aux actes de 1904 et 1910.

Sur le second et le troisième points, il est permis de croire que l'œuvre de la Conférence n'a pas été stérile.

Ce sont, en effet, des faits de grande conséquence ce que l'adhésion de trente-deux Etats à l'organisation de la lutte contre les plus tristes formes de la prostitution, que l'unanimité réalisée à peu près sur tous les points d'un programme commun d'action, que le rapprochement des peuples par l'évidence d'un de leurs intérêts communs les plus sacrés ; c'est enfin une remarque précieuse que ce rapprochement s'opère dans le domaine de la morale universelle, s'il est permis d'espérer que, contre les traditions et les instincts de lucre, de prédation, de domination, la paix de l'avenir et de la justice internationale doivent trouver leurs garants dans le progrès de l'idéalisme humain et la diffusion de principes éternels.

Cet aspect de la Conférence de Genève ne pouvait passer inaperçu sans que les résultats en demeurassent défigurés.

Ces résultats, en voici l'expression positive. Ils consistent dans cette série de vœux acceptés, on peut le dire, sans réserve par l'ensemble des Gouvernements représentés (Vœux et non projet de Convention, la Conférence n'ayant pas reçu mandat de modifier les actes de 1904 et de 1910, et un certain nombre de Gouvernements étant, d'ailleurs, hostiles à cette modification).

I.

La Conférence :

Considérant qu'une répression efficace de la traite des femmes et des enfants serait facilitée par l'adoption, dans le plus grand nombre possible d'Etats, de principes communs et de mesures semblables ;

Considérant qu'il serait, en particulier, nécessaire, à cet effet, que ces infractions fussent punissables par toutes les législations ;

(1) Il n'y a pas eu moins de 7 séances plénières publiques, dont les travaux étaient préparés par des Commissions nommées par la Conférence. Ces Commissions furent présidées par M. l'Ambassadeur Regnault, représentant de la France; M^{lle} Forchhammer, déléguée du Danemark, Vice-Présidente de la Conférence; M. Dendramis, délégué de la Grèce; M. Roussel, délégué de Monaco.

Considérant que l'Arrangement du 18 mai 1904 et la Convention du 4 mai 1910 contiennent les principes et les mesures essentiels en cette matière et qu'une application aussi complète et aussi généralisée que possible de ces Actes serait de nature à apporter un remède sérieux à la situation présente ;

Recommande au Conseil de la Société des Nations :

D'inviter de la façon la plus pressante tous les Membres de la Société et les autres Etats qui n'ont pas encore ratifié l'Arrangement du 18 mai 1904 et la Convention du 4 mai 1910, ou qui n'y ont pas adhéré, à donner leur ratification ou leur adhésion à ces Actes.

II.

La Conférence, soucieuse d'assurer la protection des femmes et des enfants, quelles que soient leur race et leur couleur, émet le vœu que le Conseil de la Société des Nations veuille bien inviter les Etats parties contractantes aux Actes des 18 mai 1904 et 4 mai 1910, relatifs à la traite des femmes et des enfants, ainsi que les autres Etats non encore adhérents à ces Actes, de donner également leur adhésion pour leurs colonies et dépendances.

III.

La Conférence émet le vœu que le Conseil de la Société des Nations invite les Gouvernements à adopter des prescriptions permettant de punir les tentatives et, dans les limites légales, les actes préparatoires des délits prévus aux articles 1 et 2 de la Convention du 4 mai 1910.

IV.

La Conférence émet le vœu que le Conseil de la Société des Nations demande aux Etats parties aux Actes de 1904 et de 1910, ou prêts à y adhérer, de porter à 21 ans révolus l'âge indiqué à la lettre B du Protocole de clôture de 1910, et de prévoir que cet âge sera considéré comme un minimum que l'on recommande aux Etats d'élever encore.

V.

La Conférence, se référant à l'article 5 de la Convention du 4 mai 1910 et désireuse de voir assurer de la manière la plus complète la répression des infractions prévues aux articles 1 et 2 de cette Convention, émet le vœu que, s'il n'existe pas de conventions d'extraditions entre les Parties contractantes, celles-ci prennent toutes les mesures qui sont en leur pouvoir pour l'extradition des personnes poursuivies ou condamnées pour les infractions susdites.

VI.

La Conférence émet le vœu que tous les Etats adoptent, dans les questions d'émigration et d'immigration, des mesures administratives et législatives destinées à combattre la traite des femmes et des enfants. Elle signale notamment aux Gouvernements la nécessité d'assurer la protection des femmes et des enfants voyageant seuls, tant au départ et à l'arrivée que pendant la durée du voyage.

VI^{bis}.

La Conférence attire l'attention de la Commission Internationale d'Emigration sur la question de la traite et sur l'intérêt d'adopter des dispositions précises qui pourraient, éventuellement, être insérées dans un arrangement international.

VII.

La Conférence émet le vœu que les associations internationales compétentes soient invitées à s'entendre sur les mesures à prendre par elles pour assurer le voyage, jusqu'à leur pays de destination, des femmes ou jeunes filles expulsées par les autorités d'un autre pays ou qui n'auraient pas été autorisées à y séjourner.

VIII.

Se référant à l'article 2 de l'Arrangement de 1904, la Conférence émet le vœu que les Gouvernements interviennent auprès des administrations et des compagnies de transport pour assurer l'affichage gratuit, dans les stations de chemins de fer et dans les ports, d'annonces signalant aux femmes et aux jeunes filles les dangers de la traite et indiquant à quel endroit refuge et assistance leur sont réservés.

IX.

La Conférence émet le vœu que les Etats qui n'ont pas encore pris des mesures législatives ou administratives concernant l'autorisation et la surveillance des agents et bureaux de placement, s'engagent à édicter des règlements dans ce sens, en vue d'assurer la protection des femmes et des enfants cherchant du travail dans un autre pays.

X.

La Conférence émet le vœu que le Conseil de la Société des Nations charge, en application de l'article 23 (c) du Pacte, le Secrétariat Général de la Société de demander à tous les membres de la

Société et aux Etats qui sont parties contractantes de l'Arrangement de 1904 et de la Convention de 1910, de lui fournir annuellement un rapport sur les mesures prises ou projetées par eux en vue de réprimer la traite des femmes et des enfants. Ces rapports seront communiqués *in extenso* ou en résumé à tous les membres de la Société et aux Parties contractantes des actes susdits, afin que chaque pays puisse bénéficier de l'expérience des autres. Le Secrétariat Général pourra, à ces fins, préparer un projet de questionnaire à adresser aux Gouvernements.

La Conférence émet également le vœu que les associations internationales pour la répression de la traite soient invitées à adresser au Secrétariat Général un rapport annuel sur leur activité. Ces rapports seront communiqués dans les mêmes conditions que ceux des Gouvernements.

XI.

La Conférence émet le vœu qu'une Commission, composée de cinq à six représentants des Etats et de trois à cinq assesseurs, soit instituée comme organe consultatif auprès de la Société des Nations, pour fournir des avis au Conseil « au sujet du contrôle général des accords relatifs à la traite des femmes et des enfants », ainsi que sur toutes les questions internationales concernant cette matière, qui pourraient lui être soumises pour examen. Cette Commission n'aurait aucune autorité ni pouvoirs directs.

Il appartiendra au Conseil de la Société des Nations d'en désigner les Membres.

Toutefois, la Conférence estime devoir émettre les recommandations suivantes :

Que le Conseil tienne, autant que possible, compte des intérêts généraux et de la représentation géographique dans la désignation des Etats représentés et que l'un des membres soit un représentant de la France, pays qui a assumé certaines fonctions spéciales en vertu des Actes de 1904 et de 1910, et qui, de plus, fournira au Secrétariat Général toute la documentation qu'il s'est chargé de réunir en vertu de ces actes ;

Que les assesseurs représentent :

1° Le Bureau International pour la répression de la traite ;

2° Une Organisation internationale féminine ;

3° Les sociétés suivantes, individuellement ou collectivement :

a) Association juive pour la protection des jeunes filles ;

b) Association catholique internationale des Œuvres de Protection de jeunes filles ;

c) Fédération des Unions nationales des Amies de la jeune fille.

Que la Commission consultative se réunisse selon les besoins sur l'invitation du Conseil de la Société des Nations ;

Que les dépenses de chaque représentant soient à la charge de l'Etat ou de l'Association qu'il représente ;

Que la Commission se tienne en contact étroit, par l'intermédiaire des assesseurs, avec les organisations nationales et internationales, afin d'assurer la liaison et la coopération entre les efforts officiels et non officiels faits pour réprimer la traite.

XII.

La Conférence émet le vœu que les Gouvernements examinent la question de la traite des enfants et provoquent les recherches nécessaires pour découvrir les traitants et les déférer aux tribunaux répressifs.

Elle émet également le vœu que les Gouvernements modifient les dispositions de leurs lois civiles sur l'adoption, si ces dispositions sont de nature à donner naissance à des abus.

XIII.

La Conférence émet le vœu que les mots « traite des Blanches » soient remplacés dans les textes des accords internationaux par les mots « traite des femmes et des enfants ».

XIV.

L'attention de la Conférence ayant été attirée sur les conséquences qui résultent, au point de vue de la traite, des déportations individuelles ou collectives de femmes et d'enfants, ayant un caractère politique ou militaire, la Conférence a le devoir de demander à la Société des Nations d'accorder son intervention dans le but de supprimer de telles pratiques, contraires aux lois de l'humanité.

XV.

La Conférence prie le Secrétariat Général de la Société des Nations de remercier, en son nom, les diverses associations dont les vœux lui ont été transmis et de les informer que ces vœux ont été soumis à l'examen d'une Commission spéciale et que les questions auxquelles ils se rapportent ont fait

l'objet soit de délibérations, soit de décisions de la Conférence.

Ont signé l'acte final, contenant ces vœux, les représentants des Etats suivants : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Danemark, Espagne, Esthonie, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lithuanie, Monaco, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pologne et Dantzig, Portugal, Roumanie, Etat Serbe-Croate-Slovène, Siam, Suède, Suisse, Tchéco-Slovaquie, Uruguay.

ÉCHOS & NOUVELLES

M^{gr} Perruchot, Vicaire Général du Diocèse de Monaco, l'éminent Maître de Chapelle de la Cathédrale, qui participe actuellement au Congrès de Musique Sacrée de Strasbourg, vient aux acclamations de toute l'Assemblée, d'être nommé Président de l'Association Française de Sainte-Cécile.

Voici ce que dit à ce sujet le journal *La Croix* du mercredi 3 août courant :

« En créant cette nouvelle association, il s'agit de faire une œuvre solide d'union et non de particularisme et de division. Les groupes adhérents pourront, à leur gré, garder ou abandonner leurs livres rythmés, quitte à suivre, au jour des réunions générales, la baguette du chef. Un bureau communiquera les conseils, les mots d'ordre, toujours en conformité avec le « Motu proprio » de Pie X.

« Aux acclamations de toute l'assemblée, M. le Chanoine Perruchot est nommé président de l'Association Française de Sainte-Cécile ; M. l'Abbé Bayart, secrétaire ; M. l'Abbé Delporte, trésorier. Des correspondants sont désignés comme membres du Comité pour les différentes régions de la France. C'est enfin l'action, en conformité avec la lettre du Cardinal Gasparri (15 juillet). S. Em. le Cardinal Dubois salue la nouvelle Association et se déclare tout heureux de lui voir recevoir le baptême à Strasbourg. »

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 26 et 28 juillet 1921, a prononcé les jugements suivants :

C. R., maçon, né le 22 septembre 1868, à Moncalvo-Monferrato, province d'Alexandrie (Italie), demeurant actuellement à San Remo. — 1^o Infraction à arrêté d'expulsion : huit jours de prison et 16 francs d'amende ; 2^o Ivrognerie ; 3^o Tapage nocturne : 5 francs d'amende.

E. G., âgé de 40 ans environ, ayant demeuré au Cap d'Ail, villa Bon-Voisin, et actuellement sans domicile ni résidence connus. — Émission frauduleuse de chèques : un an de prison et 200 francs d'amende (par défaut).

C. V., laveuse, née le 5 septembre 1898, à Baggio, province de Milan (Italie), ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus. — Vol : quatre mois de prison et 200 francs d'amende (par défaut).

P. J., maçon, né le 2 février 1889, à Filattiera, province de Massa Carrara (Italie), demeurant à Beausoleil. — Infraction à arrêté d'expulsion : vingt-quatre heures de prison et 16 francs d'amende.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trente juin mil neuf cent vingt et un, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quinze juillet suivant, volume 155, numéro 23, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M^{me} Aline-Léonie CATTEAUX, rentière, veuve de

M. Henri de SAULCY, demeurant à Coulommiers (Seine-et-Marne), a acquis :

De M^{me} Palmyre-Claire-Anna JOUBERT, propriétaire, demeurant à Monaco, impasse de la Fontaine, veuve de M. Paul-Henri-François de PAYAN ;

Une maison située à Monaco, quartier de Monte Carlo, impasse de la Fontaine, dite *Villa Henri*, élevée, sur caves, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, ensemble le terrain sur lequel elle repose, d'une contenance de deux cent quatre-vingt-dix mètres carrés, quatre-vingt-onze décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le n^o 160 p. de la section D, confinant : à l'ouest, à l'impasse de la Fontaine ; au nord, à M^{me} de Tourville ; à l'est et au midi, au Park-Palace.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de deux cent quatre-vingt mille francs, ci : **280.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le neuf août mil neuf cent vingt et un.

Pour extrait :

Signé : ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt et un juillet mil neuf cent vingt et un, M. Joseph MASANTE, restaurateur, demeurant à Monaco, quartier des Bas-Moulins, maison Muggetti, a acquis :

De M. Jacques-Joséph-César CICOGNA, cafetier-restaurateur, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue Saint-Michel, n^o 1, villa des Genêts ;

Le fonds de commerce de Restaurant Système Duval, Cafetier, Limonadier et Chambres meublées, que M. Cigogna exploitait à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue Saint-Michel, n^o 1, dans des locaux dépendant de la villa des Genêts, appartenant à M. Philippe Geneste, sous la dénomination de « César Café-Restaurant ».

Avis est donné aux créanciers de M. Cigogna, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux.

Monaco, le 6 août 1921.

Signé : ALEX. EYMIN.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion.)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du 16 juillet 1921, enregistré, M. Paul ABBO a cédé à M. Claude BETTAGLIO, le fonds de commerce de Restaurant, Buvette et Comestibles, Vins en demi-gros et à emporter, Vente au détail du pétrole, de l'alcool à brûler et des allumettes, et jeu de boules qu'il exploitait à Monaco, boulevard de l'Observatoire, n^o 26.

Les créanciers de M. Abbo, s'il en existe, sont invités, sous peine de forclusion, à former opposition au domicile de l'acquéreur, 1, place Saint-Nicolas, à Monaco-Ville, avant l'expiration du délai de dix jours, à compter de l'insertion qui fera suite à la présente.

1^{er} AVIS

Par acte sous seing privé en date du 7 août 1921, enregistré, M. Léon BOCHET a vendu à M. et M^{me} VITRY, l'hôtel qu'il faisait valoir à Monaco, rue Albert, n^o 6, et dénommé *Hôtel de Bordeaux*.

Les oppositions sont reçues chez l'acquéreur, rue Albert, 6, à Monaco.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 22 juin 1921, enregistré, le nommé LIMONI (Antoine), né à La Turbie, le 3 octobre 1895, camionneur, ayant demeuré à Beausoleil, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 25 octobre 1921, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance — délit prévu et puni par l'article 406 du Code Pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,
H. GARD, Substitut Général.

AVIS

Les créanciers de la succession des époux SACK-WILLE-WEST, anciens logeurs en garni, ayant demeuré à Monte Carlo, villa Hélène, boulevard des Moulins, sont invités à présenter leurs titres de créance à M. Perrin-Jannès, au Greffe Général de Monaco, dans le délai de quinzaine, sous peine de forclusion.

Etude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES sur saisie immobilière EN UN SEUL LOT

Le 24 août 1921, à 3 heures et demie du soir, en l'étude et par le ministère de M^e Le Boucher, notaire à Monaco, à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques

d'un fonds de commerce de pharmacie exploité à Monte Carlo, avenue de la Costa, immeuble du Grand-Hôtel, dépendant de la succession de M. Ludwig Grab, pharmacien.

Ce fonds comprend : 1^o le nom commercial ou enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés ; 2^o le matériel et le mobilier servant à son exploitation ; 3^o les marchandises se trouvant en magasin ; et 4^o éventuellement le droit au bail des lieux où il est exploité, mais sous toutes réserves.

Le prix sera payable dans les huit jours de l'adjudication.

Mise à prix..... **25.000 francs.**

Consignation pour enchères..... **5.000 francs.**

L'adjudicataire devra obtenir, à ses risques et périls, les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation de ce fonds.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Le Boucher, notaire à Monaco, rédacteur et détenteur du cahier des charges ; à M^{es} Notari et Jioffredy, avocats défenseurs à Monaco, et à M. Gras, commis greffier au Tribunal, administrateur séquestre.

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1921.